

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1999 B 15659 Numéro SIREN : 424 862 993 Nom ou dénomination : A LA SERRURERIE DES PRINCES

Ce dépôt a été enregistré le 22/11/2021 sous le numéro de dépôt 126085



20211260852021

DATE DEPOT : 22/11/2021

N° DE DEPOT : 126085

N° GESTION : 1999B15659

N° SIREN : 424862993

DENOMINATION : A LA SERRURERIE DES PRINCES

ADRESSE : 37 avenue de Versailles 75016 Paris

MILLESIME : 2021

Greffé du tribunal
de commerce de Paris
comptes annuels déposés le :

23 NOV. 2021

le N° : 126 085

MP

A LA SERRURERIE DES PRINCES

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE UNIPERSONNELLE
AU CAPITAL DE 137 200 EUROS
SIEGE SOCIAL : 37 AVENUE DE VERSAILLES – 75 016 VERSAILLES
RCS PARIS B 424 862 993

TEXTE DU PROJET DES RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION.

L'Associée unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2021, approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 30 juin 2021, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat et sa gestion pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME RESOLUTION.

L'Associée unique approuve la proposition de la gérance et après avoir constaté que les comptes font apparaître un bénéfice de 54 743 €, décide de l'affecter au compte de report à nouveau pour 54 743 €.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué lors des trois derniers exercices.

TROISIEME RESOLUTION.

L'Associée unique, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

QUATRIEME RESOLUTION.

L'Associée unique prend acte que les fonctions de président n'ont pas été rémunérées au cours de l'exercice écoulé.

CINQUIEME RESOLUTION.

L'Associée unique confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.



A LA SERRURERIE DES PRINCES

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE UNIPERSONNELLE
AU CAPITAL DE 137 200 EUROS
SIEGE SOCIAL : 37 AVENUE DE VERSAILLES – 75 016 VERSAILLES
RCS PARIS B 424 862 993

RAPPORT DE GESTION
DU PRESIDENT A L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 OCTOBRE 2021

Chère Associée,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en application des statuts et des dispositions du Livre deuxième du Code de Commerce pour vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 30 juin 2021 et soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été communiqués et tenus à votre disposition dans les délais légaux.

I - ACTIVITE DE LA SOCIETE.

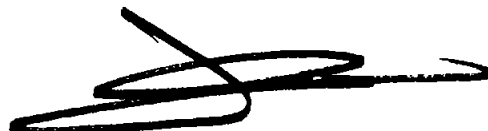
Nous vous précisons tout d'abord que les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur en France.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2021 d'une durée de onze mois, le chiffre d'affaires s'est élevé à 515 564 € contre 515 564 € pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 478 481 € contre 478 481 € pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à un bénéfice de 45 662 € contre un bénéfice de 45 662 € pour l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, il s'établit à un bénéfice de 69 232 € contre un bénéfice de 45 220 € pour l'exercice précédent.

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke at the end.

Au final l'exercice clos le 30 juin 2021 se traduit par un bénéfice de 54 743 € contre un bénéfice de 35 889 € pour l'exercice précédent après prise en compte de 14 429 € d'impôts sur les bénéfices.

Ce résultat a été obtenu dans un contexte d'exploitation COVID 19, les données sur l'exercice en cours sont favorables et laissent à penser que les résultats seront homogènes.

Dépenses somptuaires :

Conformément aux articles 223 quater et quinquies du Code général de Impôts, nous vous informons que la Société n'a engagé aucune dépense somptuaire ou autre charge visée par l'article 39-4 du même code.

II - FILIALES ET PARTICIPATIONS.

La Société ne détient aucun titre ni aucune participation dans le capital d'une autre Société.

III - AFFECTATION.

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 54 743 €.

Nous vous demandons d'affecter ce bénéfice de 54 743 € au compte de report à nouveau pour 54 743 €.

Compte tenu de ces affectations, les capitaux propres de la Société seraient positifs de 374 619 € soit un montant supérieur à la moitié de la valeur du capital social.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution n'a été effectuée lors des trois derniers exercices.

IV - CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L .227-10 DU CODE DE COMMERCE.

Vous trouverez, par ailleurs, notre rapport spécial sur les conventions susceptibles de tomber sous le coup de l'article L. 227-10 du Code de Commerce et que nous soumettons à votre approbation.

V - REMUNERATION DU PRESIDENT.

Nous vous indiquons que les fonctions de président n'ont pas été rémunérées au cours de l'exercice écoulé.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

LE PRESIDENT



A LA SERRURERIE DES PRINCES

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE UNIPERSONNELLE
AU CAPITAL DE 137 200 EUROS
SIEGE SOCIAL : 37 AVENUE DE VERSAILLES – 75 016 VERSAILLES
RCS PARIS B 424 862 993

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**

L'an deux mille vingt et un,
le trente octobre,
à 19H45 heures,

L'Associée de la Sasu A LA SERRURERIE DES PRINCES, Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 137 200 €, divisé en 900 actions de 152,444 euros chacune, s'est réuni en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au 37 avenue de Versailles 75 016 PARIS.

Il est établi une feuille de présence signée par l'Associée unique.

EST PRESENT :

- La SASU FL SERVICES titulaire de	900 actions
Représentée par Frédéric LEVASSEUR	

TOTAL DES ACTIONS PRESENTES : 900 actions

Représentant en tant que tel la totalité des actions émises par la Société.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Frédéric LEVASSEUR, président.

Le Président constate que l'actionnaire unique présente possède la totalité des actions composant le capital social et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Le président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par le Président,
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2021 et quitus à la Présidence,
- Affectation du résultat de l'exercice,



- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce, et décision à cet égard,
- Ratification et fixation de la rémunération de le Président,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement de formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- La copie de la lettre de convocation,
- La feuille de présence,
- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2021,
- Le rapport de gestion de la Présidente,
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code du Commerce,
- Le texte des projets des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que tous les documents et renseignements prescrit par l'article 36 du décret du 23 mars 1967 ont été adressés à l'Associée unique et tenus à sa disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code du Commerce, établis par le Président.

Cette lecture terminée, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Associée unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de le Président sur l'activité de la société et les comptes annuels approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, de l'exercice clos le 30 juin 2021, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix est par l'associée unique.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Associée unique approuve la proposition de la présidence et après avoir constaté que les comptes font apparaître un bénéfice de 54 743 €, décide de l'affecter au compte de report à nouveau pour 54 743 €.

Cette résolution mise aux voix est adoptée par l'associée unique.

Conformément à la Loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué lors des trois derniers exercices.



TROISIEME RESOLUTION

L'Associée unique, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code du Commerce et statuant sur ce rapport, approuve la convention mentionnée.

Cette résolution est adoptée par l'associée unique.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Associée unique prend acte que les fonctions de président n'ont pas été rémunérées au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix est adoptée par l'associée unique.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Associée unique confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée par l'associée unique.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président et Associée unique.

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping strokes, located at the bottom right of the page.

A LA SERRURERIE DES PRINCES

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE UNIPERSONNELLE
AU CAPITAL DE 137 200 EUROS
SIEGE SOCIAL : 37 AVENUE DE VERSAILLES – 75 016 VERSAILLES
RCS PARIS B 424 862 993

AGO DU 30 OCTOBRE 2021 STATUANT SUR LES COMPTES AU 30 JUIN 2021.

RESOLUTION D'AFFECTATION DES RESULTATS

L'Associée unique approuve la proposition du Président et après avoir constaté que les comptes font apparaître un bénéfice de 54 743 €, décide de l'affecter au compte de report à nouveau pour 54 743 €.

Cette résolution est adoptée par l'associée unique.

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping strokes, located at the bottom center of the page.

Désignation de l'entreprise : **SAS A LA SERRURERIE DES PRINCES** Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* **12**
 Adresse de l'entreprise **37 AVENUE DE VERSAILLES** **75016 PARIS** Durée de l'exercice précédent* **12**

Numéro SIRET* **4 2 4 8 6 2 9 9 3 0 0 0 2 1**

Néant ☐ *

				Exercice N clos le, 13 00 6 20 21		N-1 13 00 6 20 20	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4		
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
	Frais de développement *	CX	CQ				
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	628	1 500	1 500	
	Fonds commercial (1)	AI	AI	161 596	161 596	161 596	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	Terrains	AN	AO				
	Constructions	AP	AQ				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	4 504			
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	33 621	26 400	21 705	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Immobilisations en cours	AV	AW				
	Avances et acomptes	AX	AY				
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
	Autres participations	CU	CV				
	Créances rattachées à des participations	BB	BC				
	Autres titres immobilisés	BD	BE				
	Prêts	BF	BG				
	Autres immobilisations financières*	BH	BI	5 232	5 232	5 432	
	TOTAL (II)	BJ	BK	38 753	194 728	190 233	
	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	10 315	10 315	9 321	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	En cours de production de biens	BN	BO				
	En cours de production de services	BP	BQ				
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
	Marchandises	BT	BU				
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	81 879	81 879	91 843	
	Autres créances (3)	BZ	CA	29 048	29 048	20 498	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE				
	Disponibilités	CF	CG	427 301	427 301	320 933	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	2 950	2 950	1 001	
	TOTAL (III)	CJ	CK	551 492	551 492	443 596	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA	784 973	38 753	746 220	633 829
			CP				

Copie certifiée conforme à l'original par le Président

Renvois : (1) Dont droit au bail

(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes *

(3) Part à plus d'un an :

CR

Clause de réserve de propriété : Immobilisations :

Stocks :

Créances :

Désignation de l'entreprise : SAS A LA SERRURERIE DES PRINCES

Néant ☐ *

		Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :137...200.....)	DA	137 200
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	13 720
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	68 610
	Report à nouveau	DH	100 345
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	54 743
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	374 619
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	147 815
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	293
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	196 809
	Dettes fiscales et sociales	DY	21 864
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	4 822
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	371 602
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	746 220
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
	{ Ecart de réévaluation libre	ID	
	{ Réserve de réévaluation (1976)	IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	231 602
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EII	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise :		SAS A LA SERRURERIE DES PRINCES						Néant ☐ *	
		Exercice N						Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			
	Production vendue biens* services*	FD		FE		FF			
		FG	666 921	FH		FI	666 921	515 564	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	666 921	FK		FL	666 921	515 564	
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO	506	4 950	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP		291	
	Autres produits (1) (11)					FQ	197	3 338	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	667 623	524 143
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	3 178	
	Variation de stock (marchandises)*						FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	273 037	247 963
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	(994)	570
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	274 589	175 874
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	2 026	1 091
	Salaires et traitements*						FY	25 417	33 048
	Charges sociales (10)						FZ	14 174	14 031
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	{ - dotations aux amortissements*				GA	6 134	5 412
			{ - dotations aux provisions				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD		
	Autres charges (12)						GE	1	492
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	597 562	478 481
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	70 062	45 662
	opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH	
Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM		
	Différences positives de change						GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
	Total des produits financiers (V)						GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	830	442
	Différences négatives de change						GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
	Total des charges financières (VI)						GU	830	442
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(830)	(442)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	69 232	45 220	

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A LA SERRURERIE DES PRINCES

Néant ☐ •

		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	60	1 625	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	60	1 625	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(60)	(1 625)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	14 429	7 706	
TOTAL DES PRODUITS (II + III + V + VII)		HL	667 623	524 143	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	612 880	488 254	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	54 743	35 889	
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY			
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG			
	(3) Dont { - Crédit bail mobilier *	HP	11 450	6 165	
	{ - Crédit bail immobilier	HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC			
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD			
	(9) Dont transferts de charges	A1		291	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5			
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3				
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4				
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6				
Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8				
obligatoires	A9				
dont cotisations Madelin	A7				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N			
		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
AMENDES		60			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures		Produits antérieurs	

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS A LA SERRURERIE DES PRINCES

Néant | *

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
INCORP.						Consécutives à une réévaluation pratique au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		3	
	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8			D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	163 724	KE			KF	
CORPORELLES	Terrains		KG		KH			KI	
	Constructions		KJ		KK			KL	
	Sur sol propre	[Dont Composants L9]							
	Sur sol d'autrui	[Dont Composants M1]							
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	[Dont Composants M2]							
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	[Dont Composants M3]	KS	4 504	KT			KU	
	Installations générales, agencements aménagements divers *		KV	22 067	KW			KX	9 430
	Matériel de transport *		KY	23 185	KZ			LA	
	Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	3 939	LC			LD	1 399
	Emballages récupérables et divers *		LE		LF			LG	
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI			LJ	
	Avances et acomptes		LK		LL			LM	
	TOTAL III		LN	53 696	LO			LP	10 829
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M			8T	
	Autres participations		8U		8V			8W	
	Autres titres immobilisés		1P		1R			1S	
	Prêts et autres immobilisations financières		1T	5 432	1U			1V	
	TOTAL IV		1Q	5 432	1R			1S	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		0G	222 852	0H			0J	10 829
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
INCORP.									
	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		C0		D0		D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV	163 724	LW		1X
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ
	Constructions		IQ		MA		MB		MC
	Sur sol propre								
	Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF
	Inst. gales, agencés et am. des constructions		IS		MG		MH		MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	4 504	MK		ML
	Inst. gales, agencés, aménagements divers		IU		MM	31 497	MN		MO
	Matériel de transport		IV		MP	23 185	MQ		MR
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS	5 338	MT		MU
	Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF
	TOTAL III		IY		NG	64 525	NH		NI
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		0U		M7		0W
	Autres participations		10		0X		0Y		0Z
	Autres titres immobilisés		11		2B		2C		2D
	Prêts et autres immobilisations financières		12		2E	200	2F		2G
	TOTAL IV		13		NJ	200	NK		2H
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		14		0K	200	0L		0M

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

FIDUCIAIRE HUI NENG SAS

Exercice N, clos le : 3 0 0 6 2 0 2 1

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS A LA SERRURERIE DES PRINCES

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;

b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

-	
=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS A LA SERRURERIE DES PRINCES

Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY	EL	EM	EN
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE 628	PF	PG	PH 628
Terrains	PI	PJ	PK	PL	
Constructions	PM	PN	PO	PQ	
Sur sol propre	PR	PS	PT	PU	
Sur sol d'autrui	PV	PW	PX	PY	
Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PZ	QA 4 504	QB	QC	4 504
Installations techniques, matériel et outillage industriels	QD	QE 15 283	QF	QG	16 810
Autres immobilisations	QH	QI 8 264	QJ	QK	12 864
Matériel de transport	QL	QM 3 939	QN	QO	3 946
Matériel de bureau et informatique, mobilier	QP	QR	QS	QT	
Emballages récupérables et divers	QU	QV 31 991	QW	QX	38 125
TOTAL III	QW	QX 31 991	QY	QZ	38 125
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)	ON	OP 32 619	OQ	OR	38 753

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6
Sur sol propre	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4
Sur sol d'autrui	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2
Inst. générales, agencements et am. des const.	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Installations techniques, mat. et outillage	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7
Autres immobilisations	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5
Matériel de transport	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3
Mat. bureau et inform. mobilier	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1
Emballages récup. et divers	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO
TOTAL IV	NL			NM			NO
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général des reprises	NW		NY		NZ		
Total général des reprises (NS + NT + NU)	NW		NY		NZ		

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS A LA SERRURERIE DES PRINCES

Néant ☒ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
TOTAL I		3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II		5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	O2	O3	O4
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisa- tions financières(1)*	O6	O7	O8
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					IO
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.					
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : SAS A LA SERRURERIE DES PRINCES

Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières			UT	5 232	UV		UW	5 232
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA					
	Autres créances clients			UX	81 879		81 879		
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * ☐)			ZI					
	Personnel et comptes rattachés			UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM					
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	26 799		26 799		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN					
		Divers		VP					
	Groupe et associés (2)			VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	2 248		2 248		
	Charges constatées d'avance			VS	2 950		2 950		
TOTALS			VT	119 109	VU	113 877	VV	5 232	
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice		VD					
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE					
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF				

CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)				7Y							
Autres emprunts obligataires (1)				7Z							
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		à 1 an maximum à l'origine		VG							
		à plus de 1 an à l'origine		VH	147 815	7 815	140 000				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A							
Fournisseurs et comptes rattachés				8B	196 809	196 809					
Personnel et comptes rattachés				8C	101	101					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D	3 441	3 441					
Etat et		Impôts sur les bénéfices		8E	8 121	8 121					
autres		Taxe sur la valeur ajoutée		VW	9 847	9 847					
collectivités publiques		Obligations cautionnées		VX							
		Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	354	354					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J							
Groupe et associés (2)				VI	293	293					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K	4 822	4 822					
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *				ZZ							
Produits constatés d'avance				8L							
TOTAUX				VY	371 602	VZ	231 602	140 000			
REVENUS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	7 084	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS A LA SERRURERIE DES PRINCES				Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 3 0 0 6 2 0 2 1		
I. RÉINTEGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés					WA	54 743	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)	WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		60	
	Amendes et pénalités	WJ	60	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*					XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)					I7	14 429	
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.P.	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7			
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'IR) - imposées au taux de 0 %			I8	
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions			ZN			
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)					WN			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé					WO			
Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du CGI)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW			
Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (Art 208C)		SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		MX			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3	
						TOTAL I	69 232	
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *							WS	
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réint. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)							WT	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'IR) - imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007) - imposées aux taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs				WU	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						WY	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						WH	
	Régime des sociétés mères et des filiales *		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations		2A		WP	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						WW	
	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.						XB	
Mesures d'incitation à l'investissement	Majoration d'amortissement *						I6	
	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 41 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 septies	L2		WZ	
	PME de compétence hors CICE (art. 44 undecies)	L6		Sociétés d'investissement immobiliers cotées (art. 208C)	K3		XA	
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et octies A)	OV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	IF		ZX	
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB		ZY	
	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5		Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdecies)	PA		XD	
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)						XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (FXT 2)		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Créance dérogée par le report en arrière du déficit		ZI	
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage							Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		bénéfice (I moins II)		XI	69 232		XJ	
		déficit (II moins I)						
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL			XL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*								
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	69 232		XO	

ANNEXE DÉCLARATION 2058-A

Désignation de l'entreprise : SAS A LA SERRURERIE DES PRINCES

30/06/2021

[illegible]

Désignation de l'entreprise : SAS A LA SERRURERIE DES PRINCES

Néant ☒ ***I. SUIVI DES DÉFICITS**

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI. dotations de l'exercice	ZT	
---	----	--

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN		YO	
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne W1	↓ ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : SAS A LA SERRURERIE DES PRINCES										Néant ☐ *				
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	64 456	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB							
			- Autres réserves			ZD								
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	35 889		Dividendes	ZE								
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions	ZF								
	TOTAL I	OF	100 345		Report à nouveau	ZG	100 345							
						(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	100 345					
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N-1 :		
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ									
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR									
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS									
DÉTAIL DES POSTES AUTRES ACQUIS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance				YT	180 995	57 594							
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8			XQ	31 546	37 922							
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU									
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	718	16 117							
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV	1 643	370							
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	59 687	63 871							
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	274 589	175 874							
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	1 211	800							
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	ZS			9Z	815	291							
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	2 026	1 091							
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				YY	78 308	54 996							
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	102 221	89 221							
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2019)*				OB	23 399								
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				OS									
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%							
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP												
	- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art 38 II de l'ann. III au C.G.I.)													
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG									
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL						
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC						
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO						
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF						
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale										JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ	

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).